Rapport au Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains, de la commission chargée de l'examen du préavis n° 24 concernant une demande de crédit d'investissement de fr. 515'000.- pour l'aménagement d'une passerelle pour les piétons et les deux-roues franchissant les voies CFF, au chemin de Floreyres.

Monsieur le Président Mesdames et Messieurs les conseillers

La Commission s'est réunie lundi 15 août 2005, à 18h15, à l'Hôtel de ville. Elle était composée de Mme Marie-Louise HEFTI, et de MM Serge LOVEY, Pierre-François BRAND, Jean-Marc COUSIN, Gilles VERDON, Yves VUAGNIAUX et Yves-Olivier JACCARD, désigné comme rapporteur.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir MM Marc-André BURKHARD, Municipal du Service des Travaux et de l'Environnement et Sandro ROSSELET, Chef STE.

La Commission les remercie pour leurs précisions et réponses.

En 1986, un projet de réaménagement de ce pont avait été étudié, puis mis en attente au profit d'autres investissements jugés prioritaires.

En 2004, une enquête publique auprès des habitants du quartier démontrait que le dimensionnement du pont ne répondait plus aux normes de sécurité des piétons et des deux-roues, bien qu'il constituait, au vu de son étroitesse, un ralentisseur pour les automobiles

De plus, la population des hauts du quartier de Floreyres est en augmentation constante raison pour laquelle toute la problématique de ce passage étroit devait être repensée.

En juin 2004, la Municipalité demande, pour un montant de 40'000.- francs, l'étude d'un projet de réalisation d'une passerelle pour piétons et deux roues à la Route de Floreyres, au droit du pont existant au dessus des voies CFF.

Parmi les solutions proposées, c'est la variante dite «métallique», composée de deux poutres avec portée unique d'environ 43.00 mètres et tablier en béton qui est retenue. En plus des aspects techniques de coût et d'intégration à l'ouvrage existant, cette construction aura pour avantage d'être construite sans toucher au pont existant au dessus des voies CFF. La durée des travaux serait de trois mois environ et le coût total de cet ouvrage serait de fr.515'000.-

De plus, les membres de cette commission se sont penchés sur la sécurité du trafic et des conflits qui pourraient surgir, sur cette passerelle, entre piétons et cyclistes, voire scooters. A ce titre, elle propose qu'une signalisation "interdiction générale de circuler dans les deux sens, OSR 2.01) soit posée.

## Conclusion:

Compte tenu de ce qui précède, la commission vous propose par 5 voix pour et 2 contre d'accepter l'article 1 du préavis n°24 / 2005 amendé comme suit :

Article1 amendé : La Municipalité est autorisée à construire une passerelle pour

piétons et cyclistes au dessus des voies CFF, au chemin de

Floreyres, parallèle au pont routier existant.

Concernant les articles 2 et 3 du préavis n°24 / 2005, la commission vous propose, à l'unanimité de ses membres, de les accepter tels que présentés par la Municipalité.

Olivier Jaccard